

## Surdité

Perte de l'audition moyenne, sévère ou profonde engageant les personnes sourdes dans un mode de communication gestuel.

## Langue des Signes Française

### Loi 2005 Article 78

Dans leurs relations avec les services publics, qu'ils soient gérés par l'Etat, les collectivités territoriales ou un organisme les représentant, ainsi que par des personnes privées chargées d'une mission de service public, les personnes déficientes auditives bénéficient, à leur demande, d'une traduction écrite simultanée ou visuelle de toute information orale ou sonore les concernant selon des modalités et un délai fixés par voie réglementaire. Le dispositif de communication adapté peut notamment prévoir la transcription écrite ou l'intervention d'un interprète en langue des signes française ou d'un codeur en langage parlé complété. Un décret prévoit également des modalités d'accès des personnes déficientes auditives aux services téléphoniques d'urgence.

### Lecture labiale

C'est une aide à la communication partielle et non suffisante car elle ne permet le déchiffrement de 35 % du discours. Elle ne permet pas la compréhension des sosies labiaux (marteau/manteau).

### Interprète LSF professionnel diplômé

Neutralité, confidentialité, respect du discours.

COM0096 © Direction de la communication et de la culture - Octobre 2017

## PÔLE SANTÉ PUBLIQUE

[www.chu-bordeaux.fr](http://www.chu-bordeaux.fr)

Unité  
& d'accueil  
de soins  
des patients  
sourds

Langue des **S**ignes française

Langue des **s**ignes française

# Ses missions

## Communication en langue des signes française

Avec interprète professionnel diplômé.

**Accessibilité aux soins** dans la langue choisie.

**Sensibiliser les personnels soignants** à l'approche des personnes sourdes.

**Qualité des soins** et compréhension de la démarche thérapeutique par les personnes sourdes.

**Adaptation à la personne** en fonction du niveau de compréhension :

- « Reprise » du discours par l'inter médiateur
- Discours iconographique
- Adaptation aux langues des signes étrangères

**Travail en réseau** avec :

- Médecin de ville
- Psychiatre de secteur et centre hospitalier spécialisé
- Conseil Général (Maison départementale de la solidarité et de l'insertion, centre médico-social...)
- Etablissement et service d'aide par le travail, service d'accompagnement à la vie sociale, écoles spécialisées...

Tous partenaires qui sollicitent l'unité accueil sourds (Mairie de Bordeaux, foyer de l'enfance, SAMU Social, éducation nationale, médecin du travail...)

# Ses moyens

## Accueil (Pellegrin, bât. USN Tastet Girard)

Secrétariat..... 05 56 79 98 66 (99866)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

Mail ..... accueil.sourds@chu-bordeaux.fr

Skype..... accueilsourdschubx

Sms ..... 06 10 17 33 84

## Mode d'intervention

Lors de consultations spécialisées.

En cours d'hospitalisation.

Consultation de médecine générale sur rendez-vous.

Consultation avec la psychologue sur rendez-vous.

## Lieux d'intervention : CHU de Bordeaux

■► Groupe hospitalier de Pellegrin

■► Groupe hospitalier de Saint-André

■► Groupe hospitalier Sud

## Équipe

Médecin généraliste ..... Dr François JONQUET

Psychologue..... Bénédicte GOURDON

Aide soignant sourd..... Fabien GABASSI

Interprètes LSF..... SCOP SIGNE

Secrétaire médicale..... Nelly LACOUR